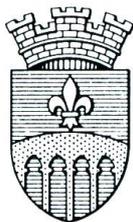


MAIRIE
DE
PONTGIBAUD
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230
Téléphone: 04.73.88.70.42

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Etaient présents : M. LASSALAS, Maire, Mme DONNET, Mme BLOSSE, M. MULLER, M. BOUBET, adjoints, M. FOURNIER, Mme GANDEBOEUF, Mme MEUNIER, Mme DUPECHAUD, M. MALLEPERTUS, M. BARBARY.

Absent excusé : M. MAURY.

Absents : M. RABATEL, M. BARBECOT, M. FOURNIAL.

Mme DONNET a été désignée secrétaire.

I – REALISATION D’UN PLAN D’AMENAGEMENT DURABLE.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au travers de son ingénierie et de ses financements, développe depuis de nombreuses années une action de revitalisation des centres-bourgs et petites centralités pour consolider le maillage local essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », la Banque des Territoires a décidé d’apporter son soutien financier au département, en vue de coordonner son action et celle du département en matière de soutien à l’ingénierie à l’égard des collectivités bénéficiaires du programme PVD.

Monsieur le Maire donne connaissance du bureau d’études retenu pour l’élaboration de ce Plan d’Aménagement Durable :

LLPU Luc Léotoing Paysage Urbanisme
17 rue de la Cure
63 720 CHAPPES

Pour un montant de 22 450,00 € H.T., soit 26 940,00 € T.T.C.

Cette étude peut bénéficier, dans le cadre du dispositif national PVD, d'une subvention de 8 960,00 € via le fonds de la Banque des Territoires géré par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. De plus, cette étude peut être financée au titre de l'élaboration d'un PAD par le Conseil Départemental à hauteur de 9 000,00 €, le reste à charge pour la commune étant de 4 490,00 € (H.T.).

Plan de financement :

Dépenses	Montant H.T. (€)	Recettes	Montant (€)
-Etude Plan d'Aménagement Durable.	22 450,00	-Conseil Départemental PAD.	9 000,00
		-Conseil Départemental Dispositif Petites Villes de Demain.	8 960,00
		Autofinancement	4 490,00
TOTAL	22 450,00		22 450,00

Monsieur le Maire propose d'approuver le choix du bureau d'études LLPU Luc Léotoing dont le siège est situé 17 rue de la Cure 63 720 CHAPPES.

Il propose également de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de l'action Aide à la réalisation d'un PAD (taux de subvention de 60 % du montant H.T. de l'étude, plafonnée à 9 000,00 €).

De plus, Monsieur le Maire propose de demande une subvention de 8 960,00 € via le Département du Puy-de-Dôme qui a été retenu par la Banque des Territoires pour gérer l'enveloppe dédiée au titre du programme « Petites Villes de Demain ».

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

1°) approuve le projet de réaliser un plan d'aménagement durable et retient l'offre du bureau d'études LLPU Luc Léotoing, dont le siège est situé 17 rue de la Cure 63 720 CHAPPES, d'un montant de 22 450,00 € H.T. ;

2°) sollicite auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une subvention d'un montant de 9 000,00 € au titre de l'action Aide à la réalisation d'un Plan d'Aménagement Durable ;

3°) sollicite via le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, qui a été retenu par le Banque des Territoires pour gérer l'enveloppe dédiée au titre du programme « Petites Villes de Demain », une subvention d'un montant de 8 960,00 €.

La secrétaire de séance,

Mme A-M. DONNET